

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	8
01 ORGANISMES COMPÉTENTS.....	9
1 ONEM – RVA – LFA.....	9
2 Organismes de paiement (CAPAC – syndicats)	9
3 Services publics de l'emploi et de la formation	10
02 DÉMARCHES	11
1 Se présenter au service régional de l'emploi	11
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement.....	11
2.1 Introduction de la demande	12
2.2 Carte de contrôle	12
2.3 Transfert d'organisme de paiement.....	13
Principe et condition	13
Procédure	13
03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	14
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence	14
2 Assouplissements	15
3 Calcul des journées de travail	16
3.1 Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein.....	16
3.2 Pour les périodes de travail à temps partiel.....	16
3.3 Journées assimilées à des journées de travail.....	16
4 Maintien de l'admissibilité suite à une interruption du chômage complet	17
5 Allocation du travail des arts	17
04 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE POUR LES BELGES ET ÉTRANGERS AYANT TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER.....	18
1 Prise en compte des prestations à l'étranger	18
2 Prestations en Belgique pendant au moins 3 mois	19
2.1 Principe.....	19
2.2 Exceptions.....	19
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois ?	20
Contrat de travail	20
Cas particuliers.....	20
3 Modalités pour l'introduction de la demande	20
05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	22
1 Dernière rémunération brute	22
1.1 Plafonds	22
1.2 En cas d'une nouvelle demande d'allocation	23
2 Situation personnelle et familiale	23
2.1 Cohabitant avec charge de famille	23
Définition	23
Notion de « revenus professionnels ».....	24
Notion de « revenus de remplacement »	24
2.2 Cohabitant simple.....	25
Définition	25
Appréciation par le directeur de l'ONEM.....	26
2.3 Cohabitant privilégié.....	26
2.4 Isolé	26
2.5 Contrôle de la situation familiale	26
Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paieement.....	27
Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'ONEM.....	27
Transmission d'informations par les polices locales	27
Convocation à l'ONEM et visite domiciliaire	28
Sanctions.....	28
3 Différentes périodes d'indemnisation	28
3.1 Régime général	28
3.2 Reprise d'un travail	30
3.3 Fixation d'un montant d'allocation ?	30
3.4 Possibilité de gel du montant ?	31
3.5 Prolongation de la période d'indemnisation	31

4	Précompte professionnel sur les allocations de chômage	31
5	Montants	31
06	OBLIGATIONS DU CHÔMEUR.....	34
1	Obligations ou conditions d'octroi	34
1.1	Être chomeur « involontaire »	34
	Circonstances indépendantes de sa volonté	34
	Comment identifier un emploi convenable ?	35
1.2	Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	37
1.3	Être disponible sur le marché de l'emploi	37
1.4	Être prive de travail et de rémunération	38
1.5	Être apte au travail	38
	En cas de maladie au cours de la période de chômage	38
1.6	Être en possession d'une carte de contrôle	39
1.7	Résider en Belgique	39
2	Formalités à accomplir pendant le chômage	40
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du FOREM	40
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur	40
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage	41
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi	41
	Principe	41
	Qui est soumis à ce contrôle ?	41
	Que doit démontrer le chômeur?	42
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active	43
	Procédure de contrôle	45
	Sur quoi porte L'ÉVALUATION ?	47
	Que se passe-t-il lorsque le chômeur est empêché de se présenter à l'entretien ?	49
	Déménagement du jeune travailleur	49
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'ONEM ?	49
07	DISPENSES	50
1	Dispense pour une formation en alternance	51
1.1	Définition de la formation en alternance	51
1.2	Conditions	51
1.3	Durée	51
1.4	Modalités d'octroi et d'application	52
	Pendant la dispense	52
	À la fin de la dispense	52
2	Dispense pour une formation à une profession indépendante	52
2.1	Quelles formations ?	52
2.2	Conditions	53
	Conditions liées au demandeur	53
	Conditions liées à la formation	53
2.3	Durée	53
2.4	Modalités d'octroi et d'application	53
2.5	Avantage supplémentaire	54
	Gel de la dégressivité	54
	Bonus 6 mois	54
3	Dispense pour les formations professionnelles	55
3.1	Conditions	55
	Formations visées par cette dispense	55
3.2	Modalités d'octroi et d'application	55
4	Dispense pour les études de plein exercice	56
4.1	Conditions	56
	Conditions liées au niveau d'études	56
	Conditions liées au volume et aux horaires des études	56
	Conditions liées au demandeur	57
4.2	Durée	57
4.3	Modalités d'octroi et d'application	57
4.4	Avantage supplémentaire	58
	Gel de la dégressivité	58
	Bonus 6 mois	58
5	Dispense pour les autres formations ou études	58
5.1	Quelles formations ou études?	58
5.2	Conditions	59
5.3	Formation à l'étranger	59
5.4	Modalités d'octroi de la dispense	60
6	Dispense pour suivre une formation par le travail	60

6.1	Quelles formations ?	60
6.2	Conditions	60
6.3	Modalités d'octroi et d'application	60
6.4	Durée	61
7	Dispense en qualité d'aidant proche	61
7.1	Conditions pour être aidant proche	61
7.2	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche	62
	Demander la dispense	62
	Durée de la dispense	62
	Montant de l'allocation	63
	Conséquences pour le chômeur	63
8	Dispense pour participer à une action humanitaire	63
8.1	Conditions	63
8.2	Modalités d'octroi et d'application	64
9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger	65
9.1	Manifestation culturelle	65
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif	65
10	Chômeur en recherche de travail dans l'Espace économique européen	66
10.1	Conditions	66
10.2	Formalités	66
08	TRAVAIL AUTORISÉ POUR LE CHÔMEUR	68
1	Travail effectué pour son propre compte	68
2	Travail occasionnel	69
3	Volontariat	69
3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole	69
3.2	Formalités pendant l'activité bénévole	70
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM	70
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	71
5	Poursuite d'une activité accessoire	71
5.1	Conditions	71
5.2	Formalités	72
6	L'avantage « tremplin-indépendants »	73
6.1	Durée	73
6.2	Conditions	73
6.3	Activités exclues	73
6.4	Impact sur le montant des allocations de chômage	73
6.5	Fin de l'avantage	74
7	Préparation d'une activité indépendante	74
8	Activité en tant qu'artiste (travailleur des arts)	75
8.1	droit aux allocations de chômage	76
8.2	paiement des allocations	77
8.3	montant des allocations	78
8.4	dégressivité dans le temps	78
8.5	compatibilité entre le chômage et l'exercice d'une activité accessoire	78
8.6	Reconversion en journées non indemnisables	79
8.7	régime de l'indemnité des arts en amateurs	79
9	Allocation « métier en pénurie » ou « mobilité interrégionale »	79
9.1	Principe	79
9.2	Conditions	79
	Etre chômeur de longue durée	79
	Métier en pénurie ou dans une autre région	80
9.3	Avantage	80
9.4	Démarches	80
09	VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS	81
1	Chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule	81
2	Que signifie « être en vacances » pour un chômeur ?	82
3	Quelles formalités le chômeur en « vacances » doit-il accomplir ?	82
010	LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL	83
1	Définition et catégories	83
1.1	Définition	83
1.2	Catégories	83
2	Travailleurs à temps partiel volontaires	83
2.1	Conditions	83

Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps	84
Stage	84
2.2 Indemnisation	84
2.3 Reprise de travail	85
3 Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits	85
3.1 Conditions	85
3.2 Formalités	85
3.3 Indemnisation	85
4 Travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein	86
4.1 Conditions	86
4.2 Indemnisation	86
011 CHOMAGE TEMPORAIRE	87
1 Conditions	87
1.1 Conditions d'admissibilité	87
1.2 Conditions d'indemnisation	87
Être en possession du formulaire de contrôle	87
Être privé de travail et de rémunération	88
Être apte au travail	88
Résider en Belgique	88
Dans certains cas, être inscrit comme demandeur d'emploi	88
2 Démarches	88
3 Montant de l'allocation de chômage temporaire	89
012 EXCLUSIONS ET SANCTIONS	90
1 Motifs	90
1.1 Abandon d'emploi sans motif légitime	90
Principe	90
Sanction	90
Exceptions	91
Procédure de ruling	91
1.2 Changement d'emploi	91
Principe	91
Sanction	91
Exception	92
1.3 Licenciement suite à une faute du travailleur	92
1.4 Indisponibilité sur le marché de l'emploi	92
1.5 Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle	92
1.6 Refus d'un emploi convenable ou non présentation chez un employeur	92
1.7 Arrêt ou échec du plan d'action individuel	93
1.8 Non inscription comme demandeur d'emploi	93
1.9 Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète	93
1.10 Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire	94
1.11 Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts	94
1.12 Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle	94
2 Remboursement des allocations	95
2.1 Principe	95
2.2 Exceptions	95
Erreur de l'ONEM	95
Bonne foi	95
Prescription	96
2.3 Procédure	96
2.4 Renonciation à la récupération	96
3 Divers	96
3.1 Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis	96
3.2 Maladie et période de sanction	96
3.3 Fin d'une période de sanction	97
3.4 Sanctions pénales	97
4 Recours devant le tribunal du travail	97
5 Aide juridique et assistance judiciaire	98
5.1 Aide juridique	98
Aide juridique de première ligne	98
Aide juridique de deuxième ligne	98
5.2 Assistance judiciaire	99
5.3 Trouver un avocat spécialisé	99
5.4 Aide sociale	100
SOURCES JURIDIQUES	101

ANNEXES..... 103

- 6 Liste des études qui préparent à une profession où il existe une pénurie significative de main-d'œuvre103
- 7 liste des métiers critiques et en pénurie en wallonie105
- 8 Modèles d'actions du chômeur pour l'activation du comportement de recherche d'emploi106

CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR..... 107

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE 107